**Nouveau service de la Région : Assist Entreprise**

Anonyme et gratuit, le nouveau service régional Assist Entreprise offre aux TPE et PME franciliennes menacées par la crise sanitaire un accès à des experts pour prévenir les risques de défaillance, et identifier rapidement les solutions à mettre en œuvre.

**Dirigeants de TPE-PME, commerçants et artisans,** la Région et ses partenaires ont développé Assist Entreprise ([assistentreprise.smartidf.services](https://assistentreprise.smartidf.services/" \o "Assist Entreprise" \t "_blank)), **une plateforme d’information et d’orientation anonyme et gratuite** **destinée à vous aider à résoudre vos difficultés,**et ainsi à préserver l’activité et l’emploi.

L’objectif d’Assist Entreprise est, concrètement, de **vous permettre d’identifier rapidement, selon vos besoins, le bon interlocuteur à contacter,** parmi les acteurs experts de la sauvegarde d’entreprise partenaires de la Région.

Des experts et un carnet d’adresses au service des entreprises

Assist Entreprise propose **2 types d’entrée :**

* **Vous ne savez pas vers qui vous diriger ?**

Après avoir répondu à quelques questions, Assist Entreprise vous orientera directement vers le ou les interlocuteurs à contacter.

* **Vous avez un besoin clairement identifié ?**

Dans ce cas, Assist Entreprise met à votre disposition un annuaire d’experts mis à jour régulièrement, ainsi que les solutions mobilisables.

[**Accédez à Assist Entreprise**](https://assistentreprise.smartidf.services/)

Proposé dans un contexte de crise qui continue de dégrader la santé financière du tissu économique francilien, ce service est complémentaire des aides financières exceptionnelles déployées par la Région comme le [Prêt Rebond](https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-pret-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme), le [Fonds Résilience](https://www.iledefrance.fr/prolongation-du-fonds-resilience-ile-de-france-et-collectivites-jusquau-17-mars-2021) ou l’[Aide aux loyers](https://www.iledefrance.fr/relance-des-commerces-une-aide-au-loyer-pour-le-2e-confinement) (valable pour le mois de novembre 2020).